

Prestations incomplétes du studio loué

Par Jide2588, le 30/11/2014 à 07:46

Bonjour à tous,

Je loue depuis Aout 2014 un studio à Epinal pour ma fille qui réalise cette année ses études d'aide soignante.

Le bail de location est sous traité par le biais d'une agence immobilière.

Dans le bail de location de ce studio sont inclues l'accès à un parking extérieur privatif et à un garage sous terrain de la copropriété. A ce jour et malgré les nombreuses relances faite à l'agence, nous n'avons toujours pas la clé qui permet d'accéder à ce parking sous terrain. Il n'y a aucun doute que cette prestation fait partie du bail de location, ceci m'a bien été confirmé par la responsable de l'agence.

J'ai entrepris de ne pas payer le loyer de Novembre, mais n'ayant pas à faire justice moi même et cette action ne réglant pas le problème de fond, je sollicite alors votre aide pour me guider dans les démarches à entreprendre.

Que puis je faire, quels recours sont à ma disposition? Pourrais je demander un dédommagement pour le préjudice à l'issue de ce litige?

Merci par avance pour vos conseils et votre aide.

Cordialement.

Jérôme.

Par Lag0, le 30/11/2014 à 10:14

Bonjour,

Vous pouvez effectivement demander au bailleur, dans un premier temps à l'amiable, et si besoin devant le juge d'instance, une réduction de loyer proportionnelle au manque de

jouissance.

Par moisse, le 30/11/2014 à 10:33

Bonjour,

Mais avant tout il vaudrait mieux examiner de plus près ce bail, un bail meublé, peut-être sous le régime "étudiant".

Pour un studio avec usage de 2 emplacements de stationnement cela me parait peu vraisemblable.